



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 29/09/2026	
Reçu en préfecture le 29/09/2026	
Publié le 30/09/2026	
ID : 017-200041689-20260921-CC2026_194-DE	

Conseil Communautaire du 21 septembre 2026

Objet : Ajout d'un tarif pour les enfants de familles en demande d'asile ou en autorisation de séjourner sur le territoire

Numéro de délibération : CC2026_194

L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Jean-Pierre SEGUIN, Jean-Luc JOUVE, Nadine BUREAU, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNEN, Gwendoline CAQUINEAU, Benoît ROUYER, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Christophe ASSAILLY, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Stéphanie GRIMAUD, Jean-Claude ALLEIN, Guy MAILLOUX, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, François ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Michel LAPORTERIE, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Laurent BOUILLE, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROLLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :

François PASQUET donne pouvoir à Yves-François SCARINGELLA
Guillaume BORDRON donne pouvoir à Erwan CHARLES
Daniel DARDILLAT donne pouvoir à Michel FILLEUL
Remi MARBOEUF donne pouvoir à Clement PIOCHAUD
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Bruno POMMIER donne pouvoir à Annie PEROCHON
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Pascal SAGY

Jocelyne PELETTE donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Denis PETONNET
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Jean-Claude GODINEAU donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Sylvain ALBRECHT donne pouvoir à Herve DE LARQUIER
François BOURGEOIS donne pouvoir à Cosette GUSTAVE

Absents :

Cédric TRANQUARD, Alain CHUTEAU, Jean-Luc PATCINA, Rose-Marie NICOLAS, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Eric PENAUD, Thierry BROSSARD, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Frederic RASSE, Sylvie PERRIER, Jacques GOGUET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 138
Quorum : 70
Présents : 107
Votants : 121
Pouvoirs : 14

Publication (affichage) ou notification du :

Ajout d'un tarif pour les enfants de familles d'asile ou en autorisation de séjourner sur

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_194-DE



Vu la délibération n°BC2025_017 du bureau communautaire en date du 24 mars 2025 portant tarification sociale des cantines scolaires, approbation de la convention triennale et de son avenant n°1,

Vu la délibération n° BC2025_038 du bureau communautaire en date du 30 juin 2025 portant abrogation et remplacement de la délibération BC2025_017 de la tarification sociale des cantines scolaires avec approbation de la convention triennale et de son avenant n°1 qui autorise l'application du dispositif « cantine à 1 € »,

Considérant que les tarifs de la restauration scolaire, de la garderie, de l'accueil périscolaire, des accueils de loisirs et du local jeunes sont établis sur la base de onze tranches de quotient familial (QF),

Considérant qu'à défaut de présentation du quotient familial, ou en l'absence de transmission des justificatifs nécessaires à sa détermination, le tarif correspondant à la tranche de quotient familial la plus élevée est appliqué,

Considérant que les demandeurs d'asile sont des personnes ayant sollicité la protection d'un autre Etat en raison de craintes de persécution ou d'exposition à un danger grave dans leur pays d'origine,

Considérant que les familles demandeuses d'asile peuvent être accompagnées par un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), structure assurant notamment un hébergement ainsi qu'un accompagnement social, administratif et médical,

Considérant la nécessité de la scolarisation afin de faciliter, entre autres, l'apprentissage du français des enfants issus de familles demandeuses d'asile, de prendre en compte la situation de vulnérabilité de ces familles et de favoriser leur accueil et leur intégration sur le territoire,

Les tarifs des différents services éducation, enfance, jeunesse gérés par Vals de Saintonge Communauté sont les suivants :

• La restauration scolaire (convention cantine à 1€ jusqu'en 2027):

QUOTIENTS FAMILIAUX		Prix du repas
QF 1	de 0 à 300	1€
QF 2	de 301 à 400	1€
QF 3	de 401 à 500	1€
QF 4	de 501 à 600	1€
QF 5	de 601 à 700	1€
QF 6	de 701 à 800	1€
QF 7	de 801 à 900	1€
QF 8	de 901 à 1100	2,30 €
QF 9	de 1101 à 1400	2,47 €
QF 10	de 1401 à 1600	2,64 €
QF 11	> à 1601	2,81 €

• **Les garderies :**

Le matin :

- forfait 1 : de 7h30 à l'entrée en classe
- forfait 2 : de 8h00 à l'entrée en classe

	QF1 0- 300	QF2 301- 400	QF3 401- 500	QF4 501- 600	QF5 601- 700	QF6 701- 800	QF7 801- 900	QF8 901- 1100	QF9 1101- 1400	QF10 1401 1600	QF11 >1601
Forfait 1	0,50	0,57	0,64	0,71	0,78	0,85	0,92	0,99	1,06	1,13	1,20
Forfait 2	0,30	0,33	0,36	0,39	0,42	0,45	0,48	0,51	0,54	0,57	0,60

Le soir :

- forfait 1 : de la sortie de classe à 17h30, goûter compris
- forfait 2 : de la sortie de classe à 18h30, goûter compris

	QF1 0- 300	QF2 301- 400	QF3 401- 500	QF4 501- 600	QF5 601- 700	QF6 701- 800	QF7 801- 900	QF8 901- 1100	QF9 1101- 1400	QF10 1401 1600	QF11 >1601
Forfait 1	0,60	0,68	0,76	0,84	0,92	1	1,08	1,16	1,24	1,32	1,40
Forfait 2	1	1,08	1,16	1,24	1,32	1,40	1,48	1,56	1,64	1,72	1,80

• **Les centres de loisirs :**

Accueil périscolaire Forfait dépassement (arrivée après 18h30) : 5 €						
QF		Forfait 8h jusqu'à l'entrée en classe	Forfait 7h30 jusqu'à l'entrée en classe	Forfait soir 1 : sortie classe avec goûter jusqu'à 17h30	Forfait soir 2 : sortie classe jusqu'à 18h30	Tarif forfaitaire annuel « temps méridien »
QF 1	0 à 300	0,35 €	0,70 €	0,76 €	1,14 €	0,40 €
QF 2	301 à 400	0,41 €	0,82 €	0,92 €	1,38 €	0,40 €
QF 3	401 à 500	0,49 €	0,98 €	1,12 €	1,68 €	0,60 €
QF 4	501 à 600	0,55 €	1,10 €	1,22 €	1,75 €	0,60 €
QF 5	601 à 700	0,61 €	1,22 €	1,36 €	1,88 €	0,80 €
QF 6	701 à 800	0,68 €	1,35 €	1,48 €	2,09 €	0,80 €
QF 7	801 à 900	0,74 €	1,48 €	1,60 €	2,26 €	0,80 €
QF 8	901 à 1100	0,81 €	1,62 €	1,76 €	2,50 €	1 €
QF 9	1101 à 1400	0,90 €	1,80 €	1,92 €	2,74 €	1 €
QF 10	1401 à 1600	0,99 €	1,98 €	2,08 €	3,14 €	1 €
QF 11	> à 1601	1,06 €	2,12 €	2,24 €	3,71 €	1 €

QF	1/2 journée	1/2 journée + repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Stages	
					Majoration	Soit total Journée + stages
QF1 0/300	3,10 €	4,50 €	4,90 €	6,50 €	4,50 €	11,00 €
QF2 301/400	3,30 €	5,10 €	5,50 €	7,20 €	4,60 €	11,80 €
QF3 401/500	3,50 €	5,40 €	6,20 €	8,10 €	4,70 €	12,80 €
QF4 501/600	4,10 €	6,10 €	6,90 €	9,00 €	4,80 €	13,80 €
QF5 601/700	4,60 €	6,80 €	7,80 €	10,00 €	4,90 €	14,90 €
QF6 701/800	5,10 €	7,60 €	8,60 €	11,10 €	5,00 €	16,10 €
QF7 801/900	5,30 €	8,00 €	8,90 €	11,60 €	5,10 €	16,70 €
QF8 901/1100	5,50 €	8,50 €	9,70 €	12,60 €	5,20 €	17,80 €
QF9 1101/1400	6,40 €	9,50 €	10,80 €	13,90 €	5,30 €	19,20 €
QF10 1401/1600	7,00 €	10,60 €	12,00 €	15,40 €	5,40 €	20,80 €
QF11 1601 et +	7,80 €	11,60 €	13,10 €	16,90 €	5,50 €	22,40 €

• Le local jeunes :

QF	Adhésion annuelle	Activité au local	Activités coût < 5€	Activités coût > 5€ < 10€	Activités coût > 10€ < 15€	Activités coût > 15€ < 20€	Activités coût > 20 €	Parentalité adolescents
QF1 0/300	3 €	1,50 €	2 €	4 €	6,50 €	10 €	Tarifs non prévus à ce jour	10,50 €
QF2 301/400	3 €	1,50 €	2,20 €	4,30 €	7 €	10,50 €		10,50 €
QF3 401/500	3 €	1,50 €	2,50 €	4,60 €	7,50 €	11 €		10,50 €
QF4 501/600	3 €	2 €	2,70 €	5 €	8 €	11,60 €		17,50 €
QF5 601/700	3 €	2 €	3 €	5,40 €	8,50 €	12,20 €		17,50 €
QF6 701/800	3 €	2 €	3,20 €	5,90 €	9 €	12,80 €		17,50 €
QF7 801/900	3 €	2,50 €	3,40 €	6,20 €	9,50 €	13,40 €		21 €
QF8 901/1100	3 €	2,50 €	3,60 €	6,50 €	10 €	14 €		21 €
QF9 1101/1400	3 €	2,50 €	4 €	7 €	10,50 €	15 €		21 €
QF10 1401/1600	3 €	3 €	4,40 €	7,50 €	11 €	16 €		28 €
QF11 1601 et +	3 €	3 €	4,80 €	8 €	12 €	17 €		28 €

- **Les tarifs « passerelle »** qui permettent d'attirer la tranche d'élèves fréquentant peu ou plus les structures :

QF	Forfait passerelle	Forfait passerelle + repas
QF1 0/300	3,10€	3,10€ + 1,40€ = 4,50€
QF2 301/400	3,30€	3,30€ + 1,80€ = 5,10€
QF3 401/500	3,50€	3,50€ + 1,90€ = 5,40€
QF4 501/600	4,10€	4,10€ + 2,00€ = 6,10€
QF5 601/700	4,60€	4,60€ + 2,20€ = 6,80€
QF6 701/800	5,10€	5,10€ + 2,50€ = 7,60€
QF7 801/900	5,30€	5,30€ + 2,70€ = 8,00€
QF8 901/1100	5,50€	5,50€ + 2,90€ = 8,40€
QF9 1101/1400	6,40€	6,40€ + 3,10€ = 9,50€
QF10 1401/1600	7,00€	7,00€ + 3,60€ = 10,60€
QF11 1601 et +	7,80€	7,80€ + 3,80€ = 11,60€

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'appliquer, pour les services de restauration scolaire, de garderie, d'accueil périscolaire, d'accueil de loisirs et de local jeunes, le tarif minimum correspondant à la première tranche de quotient familial (QF1) aux familles demandeuses d'asile, dans l'attente de l'instruction de leur demande et de la possibilité de déterminer leur quotient familial,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre, au suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 102
- Contre : 4
- Abstention : 15

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_194-DE



Fait à Saint-Jean-d'Angély,



Françoise MESNARD
La Présidente de Vals de
Saintonge Communauté
24 sept. 2026



Stéphane CHEDOUTEAUD
1er Vice-President de Vals de
Saintonge Communauté
28 sept. 2026